

Région Provence Alpes Cotes d'Azur

Synthèse des retours pour l'évaluation de l'élaboration de la réalisation et du suivi du programme régional d'inspection et de contrôle.

	Questions	05 Hautes Alpes		06 Alpes Maritimes		DM de la DRD Paca	
		O	N	O	N	O	N
1. MODALITES COLLECTIVES DE TRAVAIL POUR ELABORER LE PRIC							
1	<i>En interne à votre structure des modalités de travail collectifs sont-elles posées ?</i>	x		x		oui	
2	Existe-t-il un calendrier d'élaboration annuel type pour faire émerger le PRIC ?	x		x		oui	
3	Si oui, ce calendrier prévoit-il les réunions internes entre services pour faire émerger leurs propres priorités ?	x			x	oui	
4	Le calendrier couvre-t-il toute la procédure (dont validation hiérarchie interne et présentation finale en CAR)	x	x	x		oui	
5	<i>Au sein de la DR existe-t-il un pilote identifié pour le montage du PRIC ?</i>	x		x		oui	
6	Si oui, dispose-t-il de relais au sein des directions métiers et des DDI ?	x		x		oui	
7	Ces relais ont-ils des missions clairement définies ?		x	x		oui	
8	<i>D'autres professionnels internes à la structure sont-ils associés à l'élaboration du PRIC ?</i>					oui	
9	Spécifiquement sur le secteur jeunesse et sport ?	x		x		oui	
10	Spécifiquement sur le secteur formation certification ?		x	x		oui	
11	Spécifiquement sur le secteur politique de la ville ?	x		x		oui	

Commentaire :

- Pour le département des HAUTES-ALPES, le PDIC (Plan départemental IC) est l'outil de référence. Il a vocation à alimenter le PRIC.

Points marquants des retours du tableau 1 : (4 lignes avec des divergences sur 11).

- Des calendriers d'élaboration des PRIC existent mais sans doute perfectible.
- Des relais de l'action des référents IC existent pour élaborer le PRIC mais des progrès semblent possible en termes de formalisation des actions qu'ils pourraient mener dans ce cadre.

		<i>05 Hautes Alpes</i>		<i>06 Alpes Maritimes</i>		<i>DM de la DRD Paca</i>	
	2. ETENDU DU PRICE ET CHOIX DES CIBLES	O	N	O	N	O	N
1	<i>Existe-t-il une procédure générale d'utilisation des signaux qui remontent du terrain ?</i>	x					
2	Spécifiquement utilisez-vous les signaux qui arrivent des usagers (réclamations, ...) ?	x		x		oui	
3	Spécifiquement utilisez-vous les signaux qui arrivent des professionnels (signalements,) ?	x		x		oui	
4	Spécifiquement utilisez-vous les signaux constatés par vos services (défaillances dans les comptes, Pb constatés dans les évaluations externes.)?	x		x		oui	
5	Spécifiquement utilisez-vous les signaux qui arrivent des partenaires (Conseil Départemental 2, municipalités ?)	x		x		oui	
6	<i>Le PRIC intègre-t-il les résultats des inspections des années précédentes ?</i>					oui	
7	Tient il compte des inspections qui avaient été programmées en année N-1 et non réalisées ?	x		x		oui	
8	<i>Utilisez-vous les critères suivants pour le ciblage des structures à inspecter</i>					oui	
9	Besoins de contrôle identifiés par les services en fonction des contrôles déjà effectués,	x		x			
10	<i>Besoins de contrôle identifiés par les services en fonction des travaux non menés suites aux contrôles ?</i>	x	x	x			
11	Contrôles aléatoires ou de sensibilisation pour montrer que chacun peut toujours être contrôlé ?	x		x		oui	
12	Contrôles demandés par d'autres autorités ou acteurs	x		x		oui	
13	<i>Le PRIC couvre-t-il potentiellement tous les domaines d'actions de la Direction ¹?</i>	X				oui	
14	Les missions conjointes y sont-elles intégrées par exemple	x		x			
15	Celles en lien avec les conseils départementaux ? (- de 6 ans PMI)	x		x		oui	
16	<i>Celles en lien avec l'ARS ?</i>	x			x	oui	
17	<i>Les services proposent-ils au Directeur régional des axes d'actions régionales pour l'IC ?</i>	x				oui	
18	Compte tenu de la réalité des moyens disponibles le directeur arbitre il entre les demandes ?	x		x			

Points marquants des retours du tableau 2 : (6 lignes avec des divergences sur 18).

- Les signaux qui arrivent du terrain sont utilisés pour réaliser le PRICE mais il ne paraît pas certain que cette utilisation soit faite en suivant une procédure écrite.
- Incertitude sur le ciblage des inspections par les services en fonction des travaux non menés suites aux contrôles.
- L'étendu du PRIC en termes de couverture des tous les domaines d'actions des directions est sujet à incertitudes.
- La question des actions conjointes avec l'ARS paraît pouvoir progresser.

¹ Par référence à la liste des missions jointes à cette fiche d'appréciation.

		<i>05 Hautes Alpes</i>		<i>06 Alpes Maritimes</i>		<i>DM de la DRD Paca</i>	
		O	N	O	N	O	N
	3. LE CHOIX DES PERSONNES CHARGEES DES INSPECTIONS						
<i>1</i>	<i>Les personnes retenues pour chaque mission d'inspection-contrôle sont-elles mentionnées dans le PRIC</i>		x	x			<i>non</i>
2	Si non, les affectations sont-elles réalisées dans un deuxième temps ?		x			oui	
3	Existe-t-il des critères de composition des équipes d'inspection : type de formation, connaissance du type de structure inspectée ?	x		x		oui	
4	La désignation d'un coordonnateur de mission est-elle systématique pour les missions à plusieurs inspecteurs ?		x		x	oui	
5	Le rôle du coordonnateur ou chef de mission est-il précisé dans un document ?		x		x	oui	
6	Existe-t-il des modalités d'affectation des ressources humaines dites « rares » de votre structure ?		x		x	oui	

Points marquants des retours du tableau 3 : (5 lignes avec des divergences sur 6).

- Des divergences de pratiques en termes de précision et d'anticipation de la réalisation des missions pour ce qui est de la désignation des inspecteurs.
- Des divergences de pratiques pour la logique de désignation d'un coordonnateur (entre la DR et les DD 05 et 06).
- Divergences en termes de formalisation du rôle de chef de mission (entre la DR et les DD 05 et 06).
- Divergences en termes d'existence ou non de doctrine pour l'affectation des ressources rares (entre la DR et les DD 05 et 06).

		<i>05 Hautes Alpes</i>		<i>06 Alpes Maritimes</i>		<i>DM de la DRD Paca</i>	
		O	N	O	N	O	N
	4. SUIVI DU PRIC ET DE LA REALISATION DES INSPECTIONS						
1	Dates ou périodes des inspections sont-elles mentionnées dans le PRIC ? ou prévues dans un deuxième temps ?	X					N
2	Qui suit la réalisation du PRIC ?	X					
3	Existe-t-il un tableau de suivi en temps réel ?	X		X			N
4	Existe-t-il des critères de priorisation des missions affichées dans le PRIC pour anticiper un fonctionnement en mode dégradé (diminution des ressources ou survenu d'inspections non programmées à réaliser en urgence) ?xx	X		X			N
5	Existe-il des réunions de suivi de la réalisation du PRIC pour tenir compte notamment de difficulté liées aux charges de travail/retraite / absences prolongées / mutations...)	X		X			N
6	En cours d'année, existe-il une procédure d'ajustement	X		X		O	
7	Existe-t-il des indicateurs permettant d'évaluer la qualité de la structure visitée lors de l'inspection ?	X				O	

Commentaires :

- Pour le département des HAUTES-ALPES, il existe un agent coordonnateur départemental (question 2).
- Pour la DRD c'est la responsable du pôle ICOJ qui suit la réalisation du PRIC (question 2).

Points marquants des retours du tableau 4 : (4 lignes avec des divergences sur 7).

- Divergences sur le fait que les inspections soient programmées ou non sur une période de l'année
- Sur le suivi en temps réel ou différé (entre la DRD et DD).
- Sur les critères de priorisation des mission (entre la DRD et DD).
- Sur les modalités de suivi en cas de charge d'activité imprévue (entre la DRD et DD).